



# VILLE DE NICE

**Madame CARUSO Marianne**  
Syndicat CGT Nice Métropole Côte d'azur  
33, avenue Jean Médecin  
06000 Nice

Nice, le 5 décembre 2024

Madame,

J'ai pris connaissance avec attention de votre courrier du 6 novembre 2024, concernant la situation des assistantes maternelles de la Ville de Nice.

La Direction de la Famille est soucieuse du bien-être de ses agents et en particulier de ses assistantes maternelles municipales.

Vous évoquez la hausse de l'inflation de ces derniers mois et la nécessité de réévaluer leur traitement de base et leurs indemnités d'entretien et de nourriture.

Nous vous rappelons que la Direction de la Famille a mis en place des actions afin de répondre à ces demandes.

Dès 2022, une augmentation de l'indemnité nourriture de 16.5% et de 10% de l'indemnité d'entretien a été mise en place, afin de pallier l'inflation.

En outre, depuis cette rentrée 2024, la Ville de Nice a mis à disposition du lait 1<sup>er</sup> âge, 2<sup>ème</sup> âge et lait de croissance sans impacter l'indemnité de nourriture (économie moyenne de 675€ / an pour 3 enfants).

De plus, le trousseau de pharmacie à destination des enfants a été renouvelé et complété par un spray désinfectant permettant d'assurer le nettoyage des jouets aux domiciles.

Également, en cas de pédiculose, la responsable des crèches familiales tient à la disposition des assistantes maternelles, une lotion pour traiter leurs cheveux et un produit spécifique pour traiter les surfaces ne pouvant être passées au lave-linge, évitant d'impacter leur indemnité d'entretien.

Un groupe de travail vient d'être lancé sur la refonte du contrat de travail, la réévaluation du salaire de base comme celle des indemnités d'entretien et de nourriture fait partie des points à étudier.

Pour rappel, le salaire de base des assistantes maternelles est indexé sur le SMIC horaire qui a augmenté de 2% en novembre 2024.

Pour conclure, vous mentionnez la problématique financière liée aux déplacements des assistantes maternelles. Nous travaillons avec le service de la Direction des Ressources Humaines compétent sur ce sujet afin d'obtenir des solutions adaptées pour chacune d'entre elles.

Soyez assurée que le bien-être, la sécurité et la bienveillance sont au cœur de nos préoccupations concernant les assistantes maternelles municipales.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations les meilleures.

**Le Directeur Général Adjoint  
Famille, Education, Sports et Loisirs**



**Serge MASSIERA**